

l'un d'eux, nommé le Père Xavier Asler, crut pouvoir trouver au château de Vésigneux un asile assuré et y exercer son saint ministère. Mais comme il se trompait ! Le 10 octobre 1793, une troupe de bandits, dirigée par les citoyens Henriot, Commerçon, Paumier et Enfert, commissaires du représentant du peuple Fouché, et par Chay, juge de paix à Lormes, se mit en marche sur Vésigneux. Le Père Xavier célébrait la messe lorsque la bande entra dans la cour en vociférant : *Ça ira !* Quelques-uns de ces sauvages se dirigèrent vers la chapelle : le bon Père, qui s'était un instant interrompu, s'était offert lui-même en sacrifice, prévoyant bien que c'était à lui qu'on en voulait, et il pria avec plus de ferveur encore. A sa vue, un horrible cri de joie fut poussé : on allait porter une main sacrilège sur lui, lorsque le brigadier de gendarmerie crut devoir intervenir : « Citoyen, dit-il résolûment à celui qui commandait le détachement, il ne peut nous échapper ; laissons-lui finir sa messe, nous n'aurons pas longtemps à attendre. — En réponds-tu ? — Oui, j'en réponds. — Alors qu'il se dépêche, » et une épouvantable imprécation accompagna cet acquiescement. Le Père Xavier acheva donc tranquillement sa messe ; mais à peine le dernier mot en était-il prononcé, que ces furieux se ruèrent sur lui en le dépouillant de ses ornements ; après l'avoir garrotté, ils l'emmenèrent à Vignes, où ils croyaient trouver un autre proscrit caché dans la chapelle du château, qui appartenait aussi à M. de Bourbon-Busset ; ils ne mirent la main sur personne ; mais cette chapelle était abondamment pourvue d'ornements qu'on n'avait pas pensé à mettre en sûreté ; alors la pensée sacrilège leur vint de se décerner les honneurs du triomphe ; ils se revêtirent donc de ces ornements et défilèrent sur deux rangs, drapeau en tête ; après eux venait sur un chariot le pauvre Père Xavier, recouvert par dérision des housses dorées dont le comte de Bourbon-Busset se servait pour ses équipages. Le reste de la bande suivait en poussant des chants d'ivresse et de mort. Arrivés à Lormes, ces furieux se

firent servir un banquet patriotique de quarante couverts, dans lequel les vases sacrés servirent aux plus criminelles orgies. Le brigadier de gendarmerie, qui avait obtenu que le Père Xavier finît sa messe, s'honora par son courage en refusant de boire dans le calice, sans s'émouvoir des menaces qui pleuvaient autour de lui. « Je prétends, disait-il, avoir la liberté de choisir pour boire le vase qui me convient ; à présent, quand j'aurai soif, me faudra-t-il attendre que le citoyen \*\*\* m'ait envoyé de Nevers un verre de sa façon et de son choix ? Je ne boirai pas. » Dénoncé pour cet acte, l'honnête brigadier fut envoyé à Nevers pour donner des explications, et il eut la rare chance de revenir chez lui ; les siens tremblaient déjà pour sa tête.

M. Morio, le régisseur du château de Vésigneux, qui avait donné l'hospitalité au Père Xavier, fut mis en état d'arrestation et conduit à Corbigny. Entré le soir dans son cachot avec des cheveux noirs, il en sortit le lendemain avec des cheveux entièrement blancs ; à cette vue, ses juges n'osèrent aller plus loin et le renvoyèrent absous. M. Marguerit, avocat, chargé des affaires de M. de Bourbon, fut pareillement arrêté, mais il fut relâché peu de temps après. Quant au Père Xavier, il fut conduit à Nevers, où sa famille le tira de sa prison. Depuis la honteuse journée du 10 octobre 1793, la chapelle du château de Vésigneux n'a jamais été rendue au culte, et conserve encore l'empreinte de la rage révolutionnaire et athée.

En 1628, Mme Louise de Montmorillon, femme de César de Bourbon, comte de Bussat, avait fait construire dans l'allée du Parquet, près du château, une autre chapelle, en l'honneur de la sainte Vierge, sous le vocable Notre-Dame de Tous-Biens ; et par acte passé devant Vincent Morizot, notaire, le 15 février 1629, elle y avait fondé quinze messes par an pour célébrer les quinze joies de Notre-Dame, savoir :

1° Une messe de la sainte Trinité, avec commémoration de Notre-Dame, de tous les Saints et des Trépassés ;

2° Sept messes les jours des fêtes de Notre-Dame, 2 février, 25 mars, 2 juillet, 15 août, 8 septembre, 21 novembre et 8 décembre, avec commémoration du Saint Esprit et de tous les Saints et des Trépassés;

3° Six messes en l'honneur de saint Joseph, de saint Louis, de saint François d'Assise, de saint François de Paule, de saint Jean-Baptiste et de sainte Anne, chaque messe devant être dite le jour de la fête;

4° Enfin, une messe des morts.

Ensuite, par un acte reçu Magdelenat, notaire, le 20 mars 1635, cette même dame fonda dans la même chapelle un service annuel de cinq messes.

Cette chapelle devint bientôt un lieu de pèlerinage célèbre; c'était surtout dans les calamités publiques que les populations environnantes s'y rendaient solennellement en procession; la tradition atteste que leurs prières ne restaient jamais stériles. La Révolution elle-même n'avait pas osé renverser la chapelle; mais vers 1818 le malheur voulut que la gestion de la terre de Vésigneux se trouvât confiée à un sieur Houdaille, fort indigne de cette mission; le propriétaire n'était alors qu'un enfant. Il fit par impiété détruire le sanctuaire. A peine cette profanation fut-elle accomplie, qu'il perdit complètement la vue; l'ouvrier qui avait entrepris les travaux de démolition se cassa la jambe et sa femme devint subitement folle. Les populations indignées reconnurent le doigt de Dieu dans tous ces accidents.

De cette chapelle il ne reste plus qu'une planche qui devait être placée au-dessus de l'autel, avec l'inscription suivante : *Regina omnium bonorum.*

#### SEIGNEURS.

On peut supposer que Vésigneux faisait partie des domaines de la maison de Chastellux, et qu'à l'époque des croisades il devint l'apanage d'un cadet ou d'un fidèle écuyer dont on voulait ainsi reconnaître les services.

Aubert et Guillaume de Vésigneux, les premiers seigneurs connus, donnèrent à l'abbaye de Crisenon et au prieuré de la Vernée un setier de blé et une charretée de foin sur leurs prés, ce qui fut contre-signé par Hugues, seigneur de Lormes, et par Aubert, sire de Chastellux. Nous trouvons encore en août 1249 une charte qui mentionne le don fait au prieuré de la Vernée par Guillaume le Malade, lépreux, frère de monseigneur Aubert Lecorchien, de 20 sous de rente sur les tailles de Vésigneux, et approuvée par Artaud de Chastellux. Aubert ayant élevé quelques difficultés à cette occasion, le sire de Chastellux décida (juillet 1250) que Guillaume toucherait 6 livres sur les tailles de Vésigneux et prendrait sur cette somme les 20 sous qu'il destinait au prieuré.

En 1291 nous trouvons Huguenin de Vésigneux qui laissa de son union avec Adeline de Mont une fille, Isabelle, mariée à Jean de Bousson. Adeline convola en secondes noces avec Jean Le Lohaz de Chevannes.

Dans le dénombrement fourni au comte de Nevers en 1331, Jean de Chastellux nomma la maison de Poincet de Vésigneux, tout ce qu'il tenait en domaine en la ville et au finage de Vésigneux, et la justice grande et petite desdits lieux, lesquelles choses étaient tenues en fief de Milet de Vésigneux et en arrière-fief du seigneur de Chastellux.

Aubert de Vésigneux possédait la terre par indivis avec Jean d'Arcy et Pierre de Cuisel, ses beaux-frères, pendant les désastres qui fondirent sur le Morvand et dont nous avons parlé plus haut.

Un procès-verbal du 3 janvier 1374 mentionne la prise de possession de la terre et château de Vésigneux au nom de Laure de Bordeaux, dame de Chastellux. Mme la comtesse de Flandre, à cause de sa châtellenie de Donzy, avait aussi usé de mainmise sur ladite terre, et le bailli de Donzy l'avait déclarée être du fief de Mme de Chastellux à l'encontre de Mme de Cuisel et de Jean d'Arcy l'aîné. Un arrêt du Parlement de Paris, en date du 31 août 1375, adjugea par provision à Mme de Chastellux la mouvance de la terre de

Vésigneux à l'encontre de Marguërite de Vienne, veuve de Louis de Chalon et dame de Cuisel. Deux ans après, Guillaume de Beauvoir, chevalier, transigea, au nom de sa tante, Mme de Chastellux, avec Jean de Liéna, chevalier, seigneur de Grandchamp, veuf de Philippine d'Arcy, sur l'instance en commise de fief de la terre et maison-fort de Vésigneux, laquelle avait appartenu à Robert de Vésigneux en fief lige de la maison de Chastellux. Jean d'Arcy s'était cru permis d'entrer en la foi de Louis de Chalon, et depuis sa mort en elle de sa veuve pour ledit fief. Par cette transaction Jean de Liéna reconnut que Vésigneux relevait du fief de Mme de Chastellux et s'engagea à payer 100 fr. d'or pour les dépens du procès. Une transaction semblable fut consentie par Jeanne et Etiennette de Saint-Phalle, que Philippine d'Arcy avait eues de son premier mariage avec Guillaume de Saint-Phalle. Leur père donna son dénombrement en 1382 et maria Jeanne à Jean de Brasiers, écuyer; de cette union sortit Marie, qui devint la femme d'Oudot de Cussigny, seigneur de Vianges et de Maçon. Celui-ci donna reconnaissance le 15 octobre 1465 à Jean de Beauvoir, sire de Chastellux, au nom de sa femme, qui elle-même passa procuration le 15 novembre 1478 à Jean de Chasson, écuyer, et à Bernard de Cussigny, son fils, pour la reprise de fief de Vésigneux. Une partie de cette terre échut en partage à Guillemette de Cussigny, femme de Lucas Barbier, riche bourgeois de Vignes, qui se rendit acquéreur du reste par moitié avec son frère Pierre, avocat en Parlement. Dès-lors, ils quittèrent leur nom plébéien pour porter celui de leur nouvelle seigneurie. On voit que bien longtemps avant 1789 chacun avait le droit et la facilité d'aspirer à une position supérieure.

Lucas de Vésigneux laissa deux fils : Sébastien et Aubert, qui firent l'aveu de leurs terres le 26 mai 1519. Sébastien n'ayant point eu d'enfants de Claude de La Porte, légua son héritage à sa nièce Jacqueline de Vésigneux, qui en fit foi et hommage le 16 septembre 1541; veuve de Saladin de

Montmorillon, elle se remaria, vers 1532, à Philibert d'Igny, seigneur de Rizaucourt; de cette union vint Christophe, qui mourut en 1549. Ce jeune homme avait acquis de Philippe de Chastellux la vicomté d'Avallon et la laissa à son frère, Saladin de Montmorillon; celui-ci la revendit en 1561 à sa sœur consanguine, Charlotte de Montmorillon, dame de Bazoches. En 1568, Saladin était capitaine et gouverneur d'Avallon avec Sébastien de Rabutin; l'année suivante, la ville dépensa cinquante sols pour offrir un coq d'Inde à M. de Vésigneux.

Saladin de Montmorillon, devenu seigneur de Vésigneux par la mort de sa mère, épousa Anne de L'Hospital et mourut en 1597; il n'eut qu'une fille, Louise, qui épousa, le 21 juin 1588, César de Bourbon, comte de Busset et de Chalus, commandeur des ordres du roi, gouverneur de Sarlat et de Murat; c'est ainsi que Vésigneux devint la résidence d'une branche de l'illustre maison de Bourbon, privée de tout droit à la couronne ducal et plus tard au trône par la haine de Louis XI.

César de Bourbon-Busset était, le 20 juin 1589, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du duc d'Orléans, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Par son testament du 2 novembre 1630, il fit le partage de ses biens entre ses enfants, et mourut à Busset le 21 novembre 1630. De son mariage avec Louise de Montmorillon, il eut sept enfants, dont le quatrième recueillit l'héritage de ses parents.

Louise de Montmorillon était dame d'honneur de la reine en 1634, et mourut vers la Toussaint, en 1649, dans un âge fort avancé. Elle avait fourni, le 13 mai 1599, son dénombrement de la terre de Vésigneux à M. de Chastellux.

Le 9 janvier 1640, elle fit en faveur des Cordeliers de Vézelay une fondation de douze livres de rente, assise sur les biens des Naulin, de Jourland, paroisse de Saint-Martin. Cette rente fut vendue le 1<sup>er</sup> mars 1687, par les Cordeliers, au sieur Philibert de Sauvage, seigneur de Montbaron,

comme tuteur du sieur Guillaume Courtot, moyenant deux cents livres employées à acquérir deux pièces de vigne.

Par son testament olographe du 13 mars 1645, elle chargea son fils « d'une fondation de cent dix sols par an pour un service de cinq messes qui devait être fait dans l'église de Saint-Martin, à tel jour que celui du trépas de ladite dame. »

Jean-Louis de Bourbon, né à Busset, le 23 juin 1597, était resté le seul fils de Louise de Montmorillon, et recueillit son héritage, dont il fournit le dénombrement le 24 février 1652. Il se plaisait à réunir l'élite de la noblesse au château de Vésigneux, et eut l'honneur d'y recevoir le prince de Condé. Il fut nommé, en 1648, premier syndic de la noblesse d'Auvergne, et figura comme député de celle-ci aux Etats-Généraux tenus à Orléans en 1649, et à Tours en 1651. Il mourut à Busset le 8 avril 1667. Il avait épousé, par contrat du 1<sup>er</sup> août 1639, Hélène de La Queuille de Fleurat ; de cette union vinrent : Jean-Louis, mort jeune ; Louis, qui suit ; Madeleine, née le 18 novembre 1644, mariée le 17 septembre 1668 à François Andrault de Langeron, marquis de Maulévrier, morte en couches onze mois après, et Anne, née le 18 juin 1646, mariée en 1672 à Jean de Saulx, marquis de Tavanès, morte le 17 octobre 1707.

Hélène de La Queuille n'était pas faite pour sauvegarder les intérêts de ses enfants : peu de temps après la mort de son mari, il fut adressé au lieutenant-général de Riom une requête à l'effet « de faire saisir et mettre sous bonne garde les meubles précieux, titres et papiers du château de Busset pour empêcher les dissipations qu'en faisoit ladite dame. »

Hélène de La Queuille mourut à Cusset le 7 mars 1669, dans la maison du sieur Marc-Antoine de Bart du Croisat ; son corps fut inhumé dans l'église des Pères Célestins de Vichy, qui reçurent six cents livres pour l'enterrement et le service du bout de l'an. Par son testament, fait la veille de sa mort, devant Lachaise, notaire à Cusset, elle laissa le quart de ses biens à Jean-Gilbert de Bart, écuyer, sieur du

Croizat et du Crozet; elle légua aussi à Antoine de Bart, son écuyer, 3,000 livres, son équipage de carrosse, ses chevaux et sa chambre garnie, et à Diane de Bar, 6,000 livres. Aussi ses héritiers naturels n'acceptèrent sa succession que sous bénéfice d'inventaire.

Louis de Bourbon, comte de Busset, lieutenant-général de l'artillerie de France, était né le 18 octobre 1648, et servit avec la plus grande distinction dans les armées du roi, mais sa carrière se termina d'une façon glorieuse et prématurée sous les murs de Fribourg, dans la nuit du 11 au 12 novembre 1677; son cœur fut placé le 9 décembre dans la chapelle du château de Busset. Il avait fourni son dénombrement le 23 juin 1671. Il avait épousé le 15 janvier 1672 Madeleine de Bermondet, qui prolongea son existence jusqu'au 30 juillet 1724. Elle fit foi et hommage, au nom de ses enfants, à M. le comte de Chastellux, le 9 novembre 1682. Elle obtint, le 19 janvier 1723, du sieur Rosier des Essarts, lieutenant-général de police à Limoges, une ordonnance lui permettant de faire imprimer par tel imprimeur qu'elle voudrait et de faire afficher où besoin serait une généalogie prouvant que les seigneurs comtes de Bourbon-Busset descendaient par légitime mariage de l'illustre et royale maison de Bourbon.

De ce mariage vinrent quatre enfants, dont l'aîné, Louis, posséda Vésigneux.

Louis de Bourbon, comte de Busset, né à Busset le 30 septembre 1672, y mourut le 14 avril 1724. Il avait épousé le 31 décembre 1719 Marie-Anne de Gouffier de Thoix qui, à l'occasion de sa mort, fit peindre un tableau allégorique qu'on voit encore au château de Vésigneux. Le comte de Bourbon-Busset y est représenté s'élevant au ciel, tandis que sa veuve éplorée lui présente l'enfant dont il l'avait laissée enceinte.

François-Louis-Antoine de Bourbon, comte de Busset, naquit au château de Busset le 26 août 1722. Pour célébrer sa naissance on fit à Vésigneux, le 20 septembre, un feu de

joie qui fut placé « au-dessus de l'ouche des Ongelées, près d'un magne existant à côté de la chaume. Toute la justice s'y trouva, avec tambours, hautbois, fusiliers et deux couleuvrines mises par delà le feu de joie, en face Chastellux. » Il fut nommé capitaine de cavalerie au régiment d'Andlau le 24 août 1741, mestre de camp du même régiment le 1<sup>er</sup> décembre 1745, chevalier de Saint-Louis le 2 janvier 1751, brigadier de cavalerie le 1<sup>er</sup> mars 1758, maréchal des camps et armées du roi le 20 février 1761.

Le comte de Bourbon-Busset fut élu de la noblesse aux Etats de Bourgogne, en 1766 (1); il devint premier gentilhomme de la chambre du comte d'Artois, le 16 septembre 1773, puis lieutenant-général le 1<sup>er</sup> mars 1780.

Il fit de fréquents et longs séjours à Vésigneux, et y tenait un grand état; beaucoup de ses amis venaient l'y visiter. Il aimait réellement ce pays et lui rendit un service signalé en y introduisant la culture de la pomme de terre.

Par son testament du 9 avril 1788, il laissa d'abondantes aumônes aux dix-huit paroisses dont il était seigneur, et de nombreuses pensions à ses gens, et toutes ses terres du Nivernais à son second fils. Il mourut au château de Busset, le 16 janvier 1793, pénétré de douleur à la vue des malheurs qui accablaient la France, et prévoyant déjà l'exécrable crime qui allait la condamner à de longues et terribles expiations.

Le dernier acte de foi et hommage à M. le comte de Chastellux fut rendu le 9 mars 1779, par le comte de Bourbon-Busset. Ce dernier avait épousé, le 23 avril 1743, Madeleine-Louise-Jeanne de Clermont-Tonnerre, fille du maréchal, femme du plus grand mérite.

Cette femme si supérieure mourut au prieuré de Valdosne, le 27 juillet 1769, et fut inhumée dans l'église de la paroisse

(1) Il reste encore au château de Vésigneux des documents nombreux et intéressants sur les Etats de Bourgogne, qu'un travailleur pourrait étudier avec fruit.

de Saint-Maurice de Charenton ; elle fut remplacée, le 27 avril 1773, par Jeanne-Marie-Louise-Thècle de Moreton de Chabrilan, qui vécut jusqu'au 24 avril 1812.

Le comte de Busset eut de son premier mariage huit enfants, dont deux fils qui furent auteurs des deux branches de la famille.

Louis-François-Joseph de Bourbon, appelé d'abord le marquis de Bourbon-Busset, puis le comte de Chalus, se trouva fréquemment à Vésigneux avec son père.

Louis-Antoine-Paul de Bourbon, vicomte de Busset, naquit au château de Busset, le 11 novembre 1753, et fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1762 ; sous-lieutenant dans le régiment du colonel général de la cavalerie légère le 30 décembre 1769 ; il devint capitaine au même corps le 4 mai 1771. Le 19 octobre 1779, il reçut un brevet de survivance à la charge de premier gentilhomme de Mgr le comte d'Artois, possédée par son père ; le 13 avril 1780, il fut nommé mestre de camp en second du régiment d'Anjou infanterie.

En 1787, il devint élu général de la noblesse de la province de Bourgogne, et exerça cette charge jusqu'en 1790 ; dans l'intervalle, il fut promu, le 10 mars 1788, au grade de mestre de camp lieutenant commandant le régiment d'Artois cavalerie.

Il remplit les fonctions d'élu général de la noblesse avec tant de distinction que, lors de la démission du marquis de Gouvernet comme commandant en chef de la province de Bourgogne, il fut unanimement désigné pour occuper ce poste important. Le roi l'y appela par ordonnance du 9 décembre 1789, et il y resta jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1791, que ces places furent supprimées.

Le zèle que M. de Bourbon-Busset déploya dans l'exercice de ses fonctions, les travaux excessifs auxquels il se livra au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, l'effroyable responsabilité dont il sentait le poids, et surtout la douleur que lui causèrent de funestes événements, ruinèrent complètement sa santé.

Nous avons vu que Vésigneux fut pillé le 10 octobre 1793 ; on enleva ce jour-là la plus grande partie du mobilier de la chapelle ; on vola en même temps de l'argenterie, deux juments toutes sellées et bridées, un poulain arabe de quatre ans, huit selles et brides et trois tableaux de famille. Les 19 et 26 octobre et le 15 décembre 1793 on enleva ce qui restait à la chapelle, l'argenterie, le linge et les meubles ; on brûla sur la place publique une partie des archives et toute la bibliothèque, à cause des fleurs de lys qui ornaient les plats.

Le district de Corbigny rendit le 11 novembre 1793 un arrêté qui prescrivait la vente du mobilier, à l'exception des objets utiles au service des armées et des volontaires, et l'expulsion de tous les gens attachés au service du château. M. de Bourbon protesta le 20 novembre, mais en vain ; les meubles furent donc vendus les 10, 25 et 30 janvier 1794, tant à Nevers qu'à Vésigneux, et 31,837 livres 3 sous allèrent s'engouffrer dans les poches républicaines. C'était un crime d'émigrer, c'en était un aussi de rester dans ses foyers et de défendre ses biens contre la rapacité des oppresseurs de la France. M. de Bourbon réclama ses livres et habits le 1<sup>er</sup> avril 1794 et encore le 23 janvier 1795, et eut beaucoup de peine à les obtenir. **Il se trouvait à Paris au plus fort de la Terreur, cherchant à se faire oublier, et lorsque le 9 thermidor semblait lui permettre de respirer, il se vit en butte aux vexations les plus arbitraires.** Le 26 juillet 1794 le bureau central de Paris décerna un mandat d'amener contre lui ; les scellés furent apposés dans sa demeure le 29 et ne furent levés que le 9 décembre. Le 31 juillet, le commissaire de police constata qu'il ne se trouvait dans ses papiers et correspondances rien de suspect ou de contraire aux intérêts de la République. Le 8 août, M. de Bourbon adressa une pétition pour obtenir sa liberté ; le lendemain, le comité révolutionnaire de la section de la Fontaine-de-Grenelle donna un certificat portant que le citoyen Bourbon-Busset n'avait été arrêté que comme suspect. Le 8 décembre suivant,

le comité général de la Convention prit un arrêté pour ordonner son élargissement et celui de ses deux neveux, emprisonnés le 8 août 1794, en vertu d'un arrêté de Forestier, représentant du peuple : ils sortirent de la maison d'arrêt du Luxembourg en même temps que leur oncle, le 29 décembre 1794.

Malgré son extrême pénurie, le vicomte de Bourbon-Busset continua à payer les nombreuses pensions léguées par son père et par sa tante la comtesse d'Ouroy, et se dévoua pour les deux fils de son frère émigré ; il fut assez heureux pour leur conserver la plus grande partie de leur patrimoine. Pour subvenir à toutes ces charges, il n'hésita pas à contracter les emprunts les plus onéreux.

Il aimait extrêmement Vésigneux, où les dispositions testamentaires de son père l'avaient fixé, et cherchait à accroître la richesse agricole de ce coin du Morvand. Il y avait établi un haras, composé de deux étalons arabes et de plusieurs juments poulinières ; il y avait aussi fait venir des vaches de Suisse et des moutons du Roussillon et d'Espagne, pensant que ces différentes espèces d'animaux s'accommoderaient du climat du Morvand. Mais ses bonnes intentions furent paralysées par les rapines de la République et de certains particuliers.

Lorsque la tempête révolutionnaire se fut un peu calmée, le vicomte de Bourbon-Busset éprouva le besoin de se créer une famille, un intérieur et des affections. Il épousa donc à Besson, en Bourbonnais, le 29 octobre 1796, une riche héritière de dix-sept ans, Marguerite-Louise-Charlotte-Joséphine de Lordat, et partit avec elle, le 29 novembre, pour Vésigneux, où le jeune ménage s'installa tant bien que mal, donnant une hospitalité tout écossaise à des amis dévoués. La vicomtesse accoucha, le 6 novembre 1797, d'un fils, qui fut nommé Louis-Charles-Timoléon ; la joie fut grande à Vésigneux, mais bientôt changée en deuil : l'enfant mourut le 2 mai 1798, et son frère Eugène naquit le 15 février 1799. Tout souriait autour de ce berceau, mais des malheurs successifs allaient amener la ruine de Vésigneux.

La vicomtesse s'étant rendue à Paris, y mourut le 7 juin 1800, en laissant à son fils la terre de Lignièrès, en Berry, qui lui venait des Colbert, ses aïeux maternels. Le vicomte, usé par tant de chagrins et d'émotions, y mourut le 9 février 1802, et Eugène de Bourbon-Busset se trouva, dès l'âge de trois ans, à la tête d'une fortune très-considérable. Elevé loin de son pays natal, il ne jugea point à propos de revenir s'y établir, et ne fit que de rares apparitions en Morvand. Par sa mort, arrivée à Lignièrès le 24 novembre 1863, la terre de Vésigneux échut à sa fille Marguerite-Louise-Marie-Anne de Bourbon, qui avait épousé, le 28 octobre 1857, Amable-Marie-Laurent, aujourd'hui marquis de Chabannes. Elle fonda une école pour les jeunes filles de Saint-Martin, sous la direction des religieuses de Nevers, et songeait à restaurer le château de Vésigneux, lorsqu'une mort prématurée l'enleva, le 8 octobre 1870, à la tendresse des siens. Elle laissa trois enfants; on souhaite que l'un d'eux se fixe à Vésigneux et y remplisse la place qui convient à un homme de cœur et de bien, capable d'exercer une influence utile dans son pays (1).

(1) J'ai refondu mes notes avec celles de M. Teste, régisseur du château de Vésigneux, et je lui adresse ici mille remerciements pour ses recherches si exactes et si curieuses.